

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

Objet :

Décision modificative n°1
au budget primitif 2023

Date de convocation :
Le 15 septembre 2023

Date d'affichage :
Le 15 septembre 2023

Nombre d'Administrateurs :
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 4

Date de publication :
Le 15 septembre 2023

VOTE

E.ROMMEL
I.FERNANDEZ
J.BRICHE
A.HEBINCK
L.DEBREYNE
J-L.WOUSSEN
V.JEANNEKIN
C.BRASY
A.VANSTEENKESTE
P.CHOQUET
J-C.FOURNIER
A.KLEINPOORT
R.BROUCKE
N.HOGUET
Z.RENARD

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
J.BRICHE			
A.HEBINCK			
L.DEBREYNE			
J-L.WOUSSEN			
V.JEANNEKIN			
C.BRASY			
A.VANSTEENKESTE			
P.CHOQUET			
J-C.FOURNIER			
A.KLEINPOORT			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			

P = Pour
C = Contre
A = Abstention

Acte rendu exécutoire après
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du
28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGÉ

SEANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

Étaient présent(e)s :

- Mmes Isabelle FERNANDEZ, Jocelyne BRICHE, Aurélie HEBINCK, Cathy BRASY, Annie VANSTEENKESTE, Nicole HOGUET, Zélie RENARD.
- Mrs Jean-Luc WOUSSEN, Jean-Claude FOURNIER, Alain KLEINPOORT, Roland BROUCKE.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

- Mmes Ludivine DEBREYNE, Pascaline CHOQUET
- Mrs Eric ROMMEL, Vincent JEANNEKIN

Il y a lieu d'adopter une décision modificative au budget primitif 2023. Cette décision modificative est en sur équilibre en section d'investissement à hauteur de 10 200,00 € et en déséquilibre en section de fonctionnement à 36 569,04 €.

Pour rappel, le budget supplémentaire 2023 a été voté en sur équilibre en fonctionnement à hauteur de 36569,04 €.

Elle est composée des éléments suivants :

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à 6 800 € et reprennent les écritures réelles pour des achats de matériels pour les services pour 6 000 € et les écritures d'ordre pour 800 € correspondant à l'amortissement des subventions perçues.

Recettes d'investissement :

Les recettes s'élèvent à 17 000 € et reprennent les écritures réelles pour la cession d'un terrain à hauteur de 3 800 €, l'encaissement de subventions concernant l'inclusion numérique pour 3 400 € et le FCTVA sur les dépenses 2022 pour 9 800 €.

Section de fonctionnement :**Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses s'élèvent à 68 949,04 € et reprennent les écritures réelles au chapitre 011 pour réajuster le budget des dépenses des personnes âgées (inflation et hausse du nombre de participants) pour 60 949,04 € et 8 000,00 € pour la formation d'un contrat d'apprentissage.

Les recettes de fonctionnement n'étant pas suffisantes, il convient de réduire le chapitre 65 de la manière suivante :

- Diminution de 10 000 € pour le versement des subventions
- Diminution de 20 000 € pour le versement d'aides financières

Recettes de fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 2 380 €.

Elles reprennent les écritures réelles pour le FCTVA sur les dépenses 2022 à hauteur de 1 580 € et les écritures d'ordre pour 800 € correspondant à l'amortissement des subventions perçues.

La liste des écritures est ci-dessous.

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
ADMGENE	01	13918	040		SUBV INVESTISSEMENT TRANSFERABLE	800,00 €
ADMGENE	020	2188	21		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLE	6 000,00 €
Total						6 800,00 €
RECETTES						
Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
ADMGENE	020	1318	13		SUBVENTION INVESTISSEMENT AMORTISSE	3 400,00 €
ADMGENE	01	024	024		CESSION TERRAIN	3 800,00 €
ADMGENE	020	10222	10		FCTVA	9 800,00 €
Total						17 000,00 €

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
PA	4238	6232	011	ANIM	FETES ET CEREMONIES	50 949,04 €
ADMGENE	020	6184	011		FORMATION	8 000,00 €
PA	4238	6247	011	BV	TRANSPORTS COLLECTIFS	10 000,00 €
ADMGENE	020	65748	65		SUBVENTIONS	- 10 000,00 €
AIDEFINANC	424	65134	65	RME	AIDES	- 20 000,00 €
Total						38 949,04 €
RECETTES						
Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
ADMGENE	01	777	042		SUBV. INVESTISSEMENT TRANSFERABLE	800,00 €
ADMGENE	020	744	74		FCTVA	1 580,00 €
Total						2 380,00 €

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n° 1 au budget primitif 2023.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS

